

CONFÉRENCE DE PRESSE ARKOLIA ENERGIES  
Mudaison, le 20 juin 2019

**ARKOLIA ENERGIES RÉPOND AUX INQUIÉTUDES  
DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE SUR LE PROJET SOLARZAC**

**Nous entendons les inquiétudes de la Confédération paysanne**

**Laurent Bonhomme, président d'Arkolia Energies, et l'équipe projet SOLARZAC** ont souhaité organiser une conférence de presse ce jour en réaction à l'intrusion le mercredi 19 juin d'une quarantaine de personnes de la Confédération paysanne au siège d'Arkolia Energies et de personnes non identifiées. Au même moment se déroulait un atelier dédié à la co-activité agricole et énergétique au Caylar dans le sud Larzac dans le cadre de la concertation préalable engagée depuis deux mois sous l'égide d'un garant nommé par la CNDP.

*« Nous déplorons cet incident, mais nous comprenons les inquiétudes exprimées par la Confédération paysanne explique Laurent Bonhomme. Nous sommes depuis de nombreuses années investis au côté du monde agricole notamment via l'installation d'environ 450 toitures productrices d'énergies sur des hangars agricoles et nous envisageons d'en avoir 1000 d'ici fin 2020. »*

*« Nous avons relevé trois inquiétudes principales exprimées par la Confédération paysanne. Pour chacune d'elle, nous avons des propositions concrètes à faire dont nous tenions à vous faire part. »* poursuit-il.

**1. « L'effet boule de neige » : la généralisation de ce type de projet**

- Le domaine de Calmels situé à Le Cros (34) présente des caractéristiques qui en fait un cas à part : la propriété privée abrite une activité de chasse commerciale, elle est entièrement clôturée, elle est compatible à un raccordement électrique et gazier.
- Le domaine de Calmels n'est pas une exploitation agricole : les terres ne sont pas classées agricoles, n'ont jamais bénéficié d'aides, ne sont pas cultivées, l'élevage ne sert pas à l'alimentation humaine.
- Le domaine de Calmels, par sa topographie, permet de réduire à son minimum la co-visibilité des futures installations.
- Le domaine de Calmels subit actuellement l'impact de l'activité de chasse commerciale qui l'occupe depuis plus de dix ans. Les premiers constats des études en cours montrent une altération forte du milieu naturel de par cette activité.

## 2. Le volet agricole du projet serait un « faux nez » pour faire passer un projet uniquement industriel

- Actuellement, les caractéristiques agronomiques des terres ne permettent pas en l'état l'accueil d'une exploitation agro-pastorale sédentaire d'un troupeau de 200 à 400 ovins tel que le permettrait le projet SOLARZAC.
- Tout projet agro-pastoral viable sur ce site nécessiterait au préalable une intervention importante sur plusieurs centaines d'hectares de terres (comprenant préparation des sols et ensemencement d'une variété fourragère adaptée au milieu) dépassant le million d'euros en coûts de transformation et semences d'herbes, ce que prévoit de financer le projet.

La production d'énergie du projet SOLARZAC permettrait ainsi de soutenir les investissements nécessaires à une reprise d'une production agro-pastorale en co-activité.

## 3. Le projet serait un « accaparement des terres »

Arkolia Energies propose aux collectivités et aux usagers (agriculteurs, chasseurs, randonneurs, défenseurs de la biodiversité...) d'acquérir ensemble le domaine et de travailler au sein d'un conseil d'administration qui gérerait ce foncier sans possibilité de le revendre. Ce serait ainsi l'occasion d'échapper à l'emprise de ce foncier par des groupes privés ou des fonds spéculatifs tels qu'ont connu d'autres domaines voisins.

*« Depuis le début, nous recherchons la concertation et le dialogue pour co-construire ce projet dans une démarche d'innovation sociale, agricole et écologique », conclut Laurent Bonhomme.*

Il reste encore un mois et deux ateliers publics les 3 et 7 juillet, clôturés par la réunion publique du 23 juillet, pour en ébaucher les grands principes...

**Retrouvez toutes les informations du projet Solarzac sur  
[www.solarzac.fr](http://www.solarzac.fr)**

### ***A propos d'Arkolia Energies***

Arkolia Energies est un opérateur multi-énergies de la transition énergétique, actif sur les domaines du photovoltaïque, de l'éolien et du biogaz, avec une puissance installée de 160 MWc en 2019, répartie sur 400 sites. Créée en 2009 par ses dirigeants actuels, la PME Héraultaise développe deux activités principales : la construction d'unités de production d'énergies renouvelables, qu'elle exploite pour son propre compte ou pour le compte de tiers en assurant la maintenance par des équipes dédiées, et la vente d'électricité issue de ses propres sites de production. Elle a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 56 M€ (dont 42 M€ pour la construction et 13 M€ pour la vente d'électricité) et prévoit un CA consolidé 2019 de 90 M€ (72 M€ en construction et 18 M€ en production). Son portefeuille de projets représente une puissance totale de plus de 800 MWc. Sa stratégie offensive d'innovation l'amène à se positionner sur les marchés émergents de l'autoconsommation, de l'éolien flottant et de la biométhanation.